

14.03.05

Rapport du Président du Conseil Régional

à la Session Plénière des 19 et 20 juin 2014

Une Région fortement engagée en matière de développement durable

INTRODUCTION

L'Agenda 21 de notre collectivité voté en juin 2008 constitue un acte fondateur en matière de durabilité. La Région Centre situe désormais l'ensemble de ses politiques et de ses initiatives dans le cadre de son référentiel.

Le présent rapport témoigne de l'implication forte de la Région en matière de durabilité au travers :

- du bilan 2013 sur la situation de la Région en matière de développement durable (relevant d'une obligation réglementaire) ;
- de la démarche d'adaptation du plan d'action de l'Agenda 21 ;
- de la mise en place de la charte régionale pour les manifestations écoresponsables.

I- RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPREMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE

Dès 2009, une communication sur l'avancement de l'Agenda 21 était présentée chaque année aux élus régionaux.

En 2011, cette communication a été ajustée pour répondre à la loi Grenelle II qui impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer, chaque année, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Il s'agit de faire le bilan des actions réalisées au regard des cinq finalités du développement durable, qui ont été définies au niveau national.

L'édition 2013 de ce rapport figure en annexe de ce document.

II- ADAPTATION DE L'AGENDA 21

Notre Agenda 21, voté en juin 2008 par une grande majorité des élus régionaux, comprenait un « plan d'action 2007-2013 pour un avenir durable en région Centre ». Il faisait notamment référence aux grandes contractualisations avec l'Etat et l'Europe, calées sur cette période. Celles-ci arrivent à leur terme et de nouvelles contractualisations sont en cours de négociation. Par ailleurs, les stratégies que nous avons définies, en particulier le SRADDT et le Plan Climat Energie, mais aussi la stratégie sur la biodiversité, la stratégie du Tourisme ou le CPRDF, nécessitent que nous fassions évoluer l'Agenda 21, référentiel méthodologique de l'action régionale.

Une réflexion sur l'adaptation du plan d'action a ainsi été enclenchée en lien très étroit avec son comité consultatif. Cette réflexion a abouti à une proposition d'ajustement de la structure générale du plan d'action, portant désormais sur la période 2014-2020, ainsi qu'à une actualisation du contenu des thèmes prioritaires.

Le nouveau plan d'action 2014-2020 de l'Agenda 21 vous est présenté dans l'annexe n°2 du présent rapport.

III- CHARTE REGIONALE POUR LES MANIFESTATIONS ECO-RESPONSABLES

La mise en œuvre d'une politique globale de développement durable, à l'image de celle proposée dans l'Agenda 21 de la collectivité, impose d'investir tous les domaines d'intervention pour y définir des critères de durabilité.

Depuis plusieurs années, certains acteurs culturels ou sportifs du territoire régional ont engagé pour eux-mêmes ou en accompagnement d'autres acteurs, des démarches vertueuses et volontaires, leur permettant de progresser vers l'organisation de manifestations éco-responsables.

A partir des expériences développées ponctuellement par certains acteurs et des actions expérimentées sur d'autres territoires, la Région Centre a souhaité, en avril 2012, s'engager dans l'élaboration d'une charte pour les manifestations éco-responsables.

Le rapport présente, dans l'annexe n°3, la charte ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

IV- PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie les 19 et 20 juin 2014

Atteste :

- de la présentation, devant l'Assemblée plénière, du rapport 2013 de la situation en matière de développement durable de la Région Centre.

Décide :

- d'adopter le plan d'action 2014-2020 de l'Agenda 21 joint en annexe ;
- d'adopter la charte pour les manifestations éco-responsables jointe en annexe ;
- d'habiliter, si nécessaire, le Président du Conseil Régional à signer tous les actes afférents.

François BONNEAU